



## **Madame Laure BORGOMANO**

*Ancien administrateur civil auprès du ministère de la Défense  
Ancien Conseiller Diplomatique  
à la représentation permanente de la France auprès de l'OTAN*

---

# **Le concept stratégique de l'OTAN (Sommet de Lisbonne, 20 novembre 2010) : feuille de route ou feuille de vigne ?**

---

**Conférence organisée en collaboration avec  
l'Association Régionale Dauphiné-Savoie de l'IHEDN**

**Grenoble, 18 octobre 2012**



**Collection Les Conférences Publiques du Centre d'Excellence Jean Monnet  
Université Pierre-Mendès-France - Grenoble (France)**



Les Concepts stratégiques de la guerre froide étaient des documents classifiés « secret/défense », issus par et pour les Allés; ils identifiaient le niveau de dangerosité de la menace – l'URSS et le pacte de Varsovie- et définissaient les ressources et les stratégies nécessaires pour y répondre, le tout dans le cadre de la mission unique de l'OTAN : la défense collective. A la fin de la guerre froide, le terme de concept stratégique a été conservé mais les documents sont désormais publics, attestant un souci de transparence (et propagande). Ils sont chargés de redéfinir, pour le compte des Alliés mais aussi du monde entier, la mission de l'OTAN, d'identifier les risques, (et non les menaces) et les façons d'y répondre. Ce sont donc des instruments de « diplomatie publique » tout autant qu'un cadre programmatique pour les travaux de l'Alliance.

L'objectif de cette présentation est de faire le point sur les ambitions affichées de l'Alliance atlantique et d'examiner sa capacité à être à leur hauteur, compte tenu des contraintes tant internes qu'externes à l'OTAN. A cette fin, il sera utile de comparer le concept adopté au Sommet de Lisbonne en novembre 2010, gaillardement intitulé : « Engagement actif/ Défense moderne » à ses prédécesseurs immédiats et de l'évaluer dans la perspective des résultats du dernier Sommet tenu à Chicago en mai 2012.

### **I. Bref retour sur le passé ou comment l'OTAN a redéfini sa mission essentielle et ses tâches fondamentales entre 1991 et 2010**

L'examen des trois derniers concepts stratégiques permet d'apprécier la façon dont l'OTAN a considérablement élargi tant son périmètre géographique d'action que l'ampleur de ses missions<sup>1</sup>.

#### **A : élargissement du périmètre d'action**

1991, paragraphe 16 : « L'objectif essentiel de l'OTAN, tel qu'il est énoncé dans le Traité de Washington et réaffirmé dans la Déclaration de Londres, est de sauvegarder la liberté et la sécurité de tous ses membres par des moyens politiques et militaires, conformément aux principes de la

1 Les Concepts stratégiques de l'OTAN et autres textes fondamentaux sont disponibles sur le site de l'organisation, dans la section : E-library/basic texts : <http://www.nato.int/cps/en/natolive/57772.htm>

Charte des Nations Unies. En s'appuyant sur les valeurs communes de démocratie, de respect des droits de l'homme et de primauté du droit, l'Alliance s'emploie depuis sa création à instaurer un ordre pacifique et durable en Europe<sup>2</sup>. Cet objectif de l'Alliance reste inchangé ».

1999, paragraphe 6 : « L'objectif essentiel et immuable de l'Alliance, tel qu'il est énoncé dans le Traité de Washington, consiste à sauvegarder la liberté et la sécurité de tous ses membres par des moyens politiques et militaires. Sur la base des valeurs communes que constituent la démocratie, les droits de l'homme et le règne du droit, l'Alliance s'attache depuis sa création à assurer un ordre pacifique juste et durable en Europe. Elle poursuivra sur cette voie. La réalisation de ce dessein peut être compromise par des crises et des conflits affectant la sécurité de la région euro-atlantique. C'est pourquoi l'Alliance non seulement veille à la défense de ses membres mais contribue à la paix et la stabilité dans cette région<sup>3</sup>».

2010, paragraphe 1 : « L'objectif fondamental et immuable de l'OTAN consiste à sauvegarder la liberté et la sécurité de tous ses membres par des moyens politiques et militaires. Aujourd'hui, l'Alliance demeure une source essentielle de stabilité dans un monde imprévisible<sup>4</sup>».

On le voit, de 1991 à 2010 l'Alliance élargit considérablement son périmètre d'action, de l'Europe à la région euro-atlantique, enfin au monde dans son ensemble.

## **B. Elargissement et diversification des tâches de sécurité**

L'évolution des tâches nécessaire pour assurer la sécurité des Alliés est elle aussi significative :

Les tâches propres à l'Alliance pour assurer la sécurité en Europe, dans la région EA et dans le monde évoluent elles aussi :

1991 paragraphe 21 : « Pour réaliser son objectif essentiel, l'Alliance remplit les tâches fondamentales de sécurité suivantes :

0. fournir l'une des bases indispensables à un environnement de sécurité stable en Europe, fondé sur le développement d'institutions

2 C'est nous qui soulignons. L'expression « ordre pacifique et durable en Europe » est par ailleurs une citation du Rapport Harmel adopté par le Conseil le 14 décembre 1967 (disponible sur : <http://www.nato.int/cps/en/natolive/57772.htm>)

3 C'est nous qui soulignons

4 C'est nous qui soulignons

démocratiques et sur l'engagement de régler les différends de manière pacifique, dans lequel aucun pays ne serait en mesure de recourir à l'intimidation ou à la coercition contre un Etat européen, quel qu'il soit, ni d'imposer son hégémonie par la menace ou le recours à la force ;

1. servir aux Alliés, conformément aux dispositions de l'Article 4 du Traité de l'Atlantique Nord, d'enceinte de consultation transatlantique<sup>5</sup> sur toute question affectant leurs intérêts vitaux, notamment en cas d'événements représentant un risque pour leur sécurité, et de cadre de coordination appropriée de leurs efforts dans des domaines d'intérêt commun ;
2. exercer une fonction de dissuasion<sup>6</sup> contre toute menace visant le territoire d'un Etat membre de l'OTAN, et une fonction de défense<sup>7</sup> en cas d'agression ;
3. préserver l'équilibre stratégique<sup>8</sup> en Europe ».

1999, paragraphe 10 : « Pour réaliser son objectif essentiel, en tant qu'Alliance de pays engagés par le Traité de Washington et la Charte des Nations Unies, l'Alliance remplit les tâches de sécurité fondamentales suivantes :

**Sécurité :** Fournir l'une des bases indispensables à un environnement de sécurité euro-atlantique stable, fondé sur le développement d'institutions démocratiques et sur l'engagement de régler les différends de manière pacifique, et dans lequel aucun pays ne serait en mesure de recourir à l'intimidation ou la coercition contre un autre pays par la menace ou l'usage de la force.

**Consultation :** Conformément aux dispositions de l'article 4 du Traité de Washington, constituer une enceinte transatlantique essentielle où les Alliés puissent se consulter sur toute question affectant leurs intérêts vitaux, notamment en cas d'événements représentant un risque pour leur sécurité, et procéder à une coordination appropriée de leurs efforts dans des domaines d'intérêt commun.

---

5 C'est nous qui soulignons  
6 C'est nous qui soulignons  
7 C'est nous qui soulignons  
8 C'est nous qui soulignons

Dissuasion et défense : Exercer une fonction de dissuasion et de défense contre toute menace d'agression visant un pays quelconque de l'OTAN, conformément aux dispositions des articles 5 et 6 du Traité de Washington.

Et afin de renforcer la sécurité et la stabilité de la région euro-atlantique :  
Gestion des crises : Se tenir prête, au cas par cas, et par consensus, conformément l'article 7 du Traité de Washington, à contribuer à la prévention efficace des conflits et s'engager activement dans la gestion des crises, y compris des opérations de réponse aux crises<sup>9</sup>.

Partenariat : Promouvoir de vastes relations de partenariat, de coopération et de dialogue avec d'autres pays de la région euro-atlantique, en vue d'accroître la transparence, la confiance mutuelle et la capacité d'action conjointe avec l'Alliance.

2010, paragraphe 4 : « L'environnement de sécurité contemporain recèle des défis multiples et changeants pour la sécurité du territoire et des populations des pays de l'OTAN. Pour garantir cette sécurité, l'Alliance a le devoir et la volonté de continuer à remplir efficacement trois tâches fondamentales essentielles, qui toutes contribuent à la sauvegarde de ses membres, et cela toujours dans le respect du droit international :

a. La défense collective. Les membres de l'Alliance se prêteront toujours assistance mutuelle contre une attaque, conformément à l'article 5 du Traité de Washington. Cet engagement reste ferme et contraignant. L'OTAN prendra des mesures de dissuasion et de défense contre toute menace d'agression et contre tout défi sécuritaire émergent qui compromettrait la sécurité fondamentale d'un ou de plusieurs Alliés ou encore l'Alliance tout entière.

b. La gestion de crise. L'OTAN dispose d'un éventail unique et puissant de capacités politiques et militaires pour agir sur la gamme complète des crises, que ce soit avant, pendant ou après un conflit<sup>10</sup>. Elle mettra activement en œuvre un ensemble approprié de ces outils politiques et militaires pour contribuer à gérer des crises naissantes susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'Alliance avant qu'elles ne dégénèrent en conflits, pour faire cesser des conflits en cours qui compromettent

9 C'est nous qui soulignons

10 C'est nous qui soulignons

la sécurité de l'Alliance et pour aider à conforter la stabilité dans des situations postconflit lorsque cela contribue à la sécurité euro-atlantique.

c. La sécurité coopérative. L'Alliance subit, mais peut aussi infléchir<sup>11</sup>, les développements politiques et sécuritaires intervenant au-delà de ses frontières. Elle s'emploiera activement à renforcer la sécurité internationale, en engageant un partenariat avec les pays et les organisations internationales appropriés, en contribuant activement à la maîtrise des armements, à la non-prolifération et au désarmement, et en maintenant sa porte ouverte à l'adhésion de toutes les démocraties européennes qui répondent aux normes de l'OTAN ».

Donc aux tâches de 1991 - bonne gouvernance démocratique concernant les Alliés, consultation et défense collective- on ajoute, en 1999 le partenariat dans la région euro-atlantique et la gestion de crise, y compris les opérations de réponse aux crises. En 2010, la gestion de crises s'enrichit de la notion de stabilisation post-conflit tandis que le partenariat est désormais considéré non seulement comme une mission de confiance et un réservoir éventuel de mercenaires pour les opérations mais aussi comme l'expression de la capacité de l'OTAN à « infléchir les développements politiques et sécuritaires » intervenant loin de ses frontières.

Ainsi l'élargissement de l'Alliance porte non seulement sur le périmètre géographique mais également sur les fonctions et les tâches dont elle se dote, dans une perspective de plus en plus ambitieuse. Cette évolution est due à l'analyse que les Alliés font du risque et de la menace.

### **C : Elargissement de la notion de sécurité**

En 1991, l'Alliance envisageait avant tout des risques d'instabilité économique, politique et sociale en Europe, et se préoccupait surtout du déséquilibre stratégique entre l'arsenal de l'ex URSS et le sien.

En 1999, les crises en Europe sont palpables, notamment à la périphérie proche de l'OTAN (Balkans). L'OTAN évoque par ailleurs les risques posés par le nucléaire, les ADM, les missiles balistiques, le terrorisme, le crime organisé et évoque, sans s'y attarder, l'interruption de l'approvisionnement en ressources vitales<sup>12</sup>.

11 C'est nous qui soulignons

12 Paragraphe 24 du Concept de 1999

En 2010, cette liste s'enrichit des attaques et risques cybernétiques, de la sécurité énergétique, de la guerre électronique et du contrôle de l'espace, mais également des risques sanitaires, de ceux qui sont liés au changement climatique, à la sécurité énergétique, à la raréfaction de l'eau<sup>13</sup>... Cet inventaire à la Prévert est d'autant plus facile à égrener que l'époque actuelle est désormais rompue au concept de « sécurité humaine » et de vision globale de la sécurité.

Finalement, la notion de risque s'étend de façon excessive puisqu'à peu près tout constitue un risque pour la stabilité du monde, donc pour la sécurité des Alliés....

## **II. La grenouille veut-elle se faire plus grosse que le bœuf ? Contraintes interne et externes aux ambitions de l'OTAN.**

### **A : une synergie idéalisée**

Défense collective/gestion de crise/ sécurité coopérative. Ces trois tâches sont présentées dans le concept de 2010 comme se renforçant mutuellement : la sécurité et la défense des alliés est garantie par leur système de défense, conventionnel et nucléaire mais aussi par leur capacité à gérer les crises survenant dans le monde, d'une façon complète (prévention/gestion/stabilisation). Le partenariat est par ailleurs censé ancrer les partenaires dans la démocratie et l'Etat de droit, rassurer les pays tiers des bonnes intentions de l'OTAN et fournir, sur une base volontaires, des mercenaires utiles pour les opérations de l'Alliance.

Cette vision correspond à un monde idéal, dans lequel tous les alliés partagent les mêmes intérêts de sécurité, la même vision de la sécurité et des moyens de l'assurer, la même solidarité et volonté de participer à l'effort commun. C'est un monde de « good Guys »... tandis que les partenaires, de leur côté, constitueraient un bloc homogène de pays désireux de collaborer avec l'OTAN voire d'en devenir membres.

Or cela ne peut pas être, pour des raisons à la fois internes à l'Alliance et extérieures à elle.



## B : des obstacles internes

- Chacune des 3 tâches correspond à un type différent d'organisation.

La Défense collective suppose une intégration forte, avec la possibilité de déléguer des certaines décision à une instance intégrée militaire ;

La gestion de crises, y compris la prévention et la stabilisation post-conflit, nécessite au contraire une grande flexibilité, des moyens de coopération avec un vaste réseau extérieur, des capacités civiles dans tous les domaines, y compris le « State building ». Par ailleurs la prévention suppose une culture préventive alors que l'Alliance, en raison de sa mission de défense, a avant tout une culture réactive. Il n'est d'ailleurs pas sûr que les Alliés puissent s'accorder pour confier une réelle mission de prévention à l'Alliance.

En fin la sécurité coopérative demande l'instauration d'un forum politique de discussion et négociation, avec capacité de prise de décision, et des leviers d'action (carotte et bâton), toutes dont l'Alliance est totalement dépourvue.

9

Aucune organisation ne peut à la fois fonctionner sur ces trois modes différents. Par ailleurs l'OTAN n'a aucune légitimité pour organiser un forum politique de consultation avec les pays tiers en cas de conflit, la gestion de ces derniers étant en général confiée à des cadres de négociation ad hoc (groupes de contact, processus de paix, groupe de Minsk). Les opérations de stabilisation post-conflit supposeraient une capacité à dialoguer et à négocier avec d'autres organisations, ce qui reste pour l'instant embryonnaire (officier civil de liaison à l'ONU, des difficultés bien pour une réelle coopération avec l'UE)..

Enfin la composition actuelle du personnel civil de n'implique aucune formation ni expérience dans les questions très vastes liées au développement, à la bonne gouvernance, à la police.

- Divergences entre Alliés

Elles ont aussi existé du temps de la guerre froide mais elles deviennent plus nombreuses et plus variées à mesure qu'il y a davantage d'Alliés,

provenant de régions au contexte de sécurité différent, impliquant des perceptions de sécurité différentes et qui disposent de capacités militaires plus inégales.

La liste des divergences est infinie... On n'en citera que quelques unes. Elles portent sur la relation avec la Russie, partenaire ou menace (alliés en provenance de l'ex-URSS vs France et Allemagne) ; le rôle de l'OTAN en méditerranée et dans le golfe (réticences traditionnelles de la France, désintérêt des PECO, engagement de l'Italie, de la Turquie, des Etats-Unis); le périmètre de l'élargissement (extensif pour EU, limité pour FR, Allemagne et autres) ; la perception des risques et menaces (l'Iran pour tous sauf pour la Turquie ; le rôle de l'OTAN dans la sécurité énergétique, (important pour le Royaume uni, les PECO, les Etats-Unis, mais pas pour la France, l'Allemagne ni dans une moindre mesure l'Italie) ; la « posture de dissuasion et de défense » ou encore le mix adéquat de forces conventionnelles et nucléaires (la France plaidant pour le maintien d'une Alliance nucléaire, contre l'avis de l'Allemagne et au moment où le Président Obama annonce sa volonté de promouvoir un « monde sans armes nucléaires ») ; la portée de la Défense anti-missile dans la posture de défense (complémentaire de la dissuasion pour la France, substitut à la dissuasion pour de nombreux autres alliés) ; la coopération avec l'UE (voulue par tous et bloquée par la Turquie)....

Ces divergences s'expliquent entre autres par l'élargissement de la notion de risque et de menace rendant plus difficile l'accord sur les priorités à accorder à tel ou tel risque.

#### □ Inégalités de capacités

Les inégalités dans les ressources militaires ne sont pas nouvelles et elles étaient probablement encore plus fortes au tout début du fonctionnement de l'Alliance. Notons cependant que les Etats-Unis représentent à eux seuls 50% des dépenses de défense de la planète... La dernière opération de l'OTAN en Libye a mis en évidence les limites opérationnelles de l'OTAN, dès lors que Washington n'entend pas assumer un rôle militaire de premier plan.

## C : Des contraintes externes

Elles sont nombreuses et réelles. Là encore nous ne citerons que celles qui limitent les ambitions de l'OTAN.

- Conflits non résolus et sur lesquels l'OTAN n'a pas de prise : ils empêchent toute dimension politique dans la gestion des partenariats, concernant notamment le Dialogue méditerranéen (Israël/Palestine et Syrie), le partenariat euro-atlantique (conflit du Haut Karabakh entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan) ; la Russie (conflit entre la Russie et la Géorgie)
  
- Conflits impliquant un allié : d'une manière générale, la cohésion de l'Alliance repose sur sa non intervention dans la gestion d'un conflit impliquant un Allié. Ainsi, en dépit des contraintes que le conflit turco-chypriote fait peser sur la relation OTAN/UE, il n'y a aucune pression sur la Turquie ; pas plus que sur la Grèce, empêchant depuis plusieurs années la Macédoine de rejoindre l'OTAN. Cette politique a également été suivie durant la guerre froide, concernant les guerres de décolonisation impliquant certains alliés.
  
- Contraintes de la « realpolitik » en dépit de ses déclarations sur les « valeurs partagées de démocratie » l'OTAN adapte son action à ses intérêts stratégiques. Le plus urgent étant aujourd'hui le désengagement d'Afghanistan, tous les pays limitrophes, de la Russie aux pays d'Asie centrale, se trouvent également courtisés, quel que soit par ailleurs leur bilan démocratique.
  
- Compétition avec l'UE pour la gestion des crises : d'évidence, les Alliés ont des avis divergents lorsqu'il s'agit de décider laquelle des deux organisations doit prendre la tête d'une opération. Le blocage induit par le conflit entre Chypre et la Turquie empêche toute coopération constructive. De plus chaque organisation est engluée dans son agenda et ses priorités et accorde peu de temps à la coopération.

Bref, à bien des égards le slogan « Engagement actif/ défense moderne » est une feuille de vigne cachant mal les contraintes auxquelles se heurte

l'OTAN. Le nouveau concept stratégique relève de la rhétorique propagandiste et de la méthode Coué dans une grande partie de ses affirmations : la sécurité coopérative est pâlichonne ; la stabilisation post-conflit un vœu pieux (d'ailleurs même pas envisagé après la crise libyenne pour d'évidentes raisons politiques) ; l'emprise sur les « risques émergents » nulle, en dépit de la création au secrétariat international d'une « Emerging Security Challenges Division » ( division des risques émergents de sécurité).

Le bilan est-il nul pour autant ? Pas vraiment.

### **III. Où est passée la feuille de route ?**

Il serait faux de penser que tout n'est que rhétorique. Derrière l'enflure se cachent quelques transformations et des décisions en matière de défense.

#### **A : Réforme du siège et réforme de la structure de défense**

Curieusement, plus l'OTAN s'enfle à la limite de l'univers, plus elle s'emploie à dégraisser ses effectifs, suivant en cela la diminution des budgets de défense et du volume des forces mais aussi répondant à la volonté des Alliés de se débarrasser d'un nombre excessif d'agences et de comité redondants ou obsolètes. Bien sûr, comme dans toute organisation, la réforme est en partie otique mais la réforme de la structure de défense a bien eu lieu, et cela alors que le nombre d'Alliés et donc de prétendants à avoir des états-majors sur leur territoire a considérablement augmenté.

#### **B : avancées en matière militaire**

- le développement - limité- d'une capacité de cyber défense

Les développements restent limités à la défense des organismes de l'OTAN, à la demande il est vrai de plusieurs Alliés, dont la France qui estime que chaque pays doit rester responsable de la protection de ses propres réseaux.

- Les projets de « Smart Defense » (défense intelligente)

Il s'agit de partager certaines capacités militaires de façon à mutualiser les coûts entre Alliés volontaires, hors budget militaire commun, tout en étant capable de répondre à l'objectif de l'OTAN d'être une alliance crédible en matière militaire, à la fois pour des opérations article 5 et non article 5. L'OTAN a identifié ainsi 25 projets, généralement modestes, dans le domaine de la doctrine, de l'entraînement, de la médecine, de patrouilles maritimes et de la gestion commune des munitions. A Chicago, l'OTAN a pris l'engagement de coordonner cette action avec les programmes de « pooling and sharing » initiative européenne de mutualisation et de partage de façon à éviter les doublons, notamment dans le domaine de l'intervention médicale. Globalement on notera que les projets présentés par les européens sont sensiblement plus robustes (notamment le ravitaillement en vol). La coordination OTAN/UE se fait directement par contacts entre l'Agence Européenne de Défense et le commandement stratégique de l'OTAN « transformation » (ACT) installé à Norfolk et dirigé par le général français Jean-Paul Palomero, ex chef d'Etat-major de l'armée de l'air.

□ Le développement d'une capacité de défense anti-missile balistique (DAM)

L'objectif final est de disposer d'une capacité protégeant les territoires, les populations et les forces de l'Alliance. A Chicago l'OTAN a déclaré avoir atteint une capacité OTAN intérimaire de défense contre les missiles balistiques. Il s'agit pour l'instant d'une capacité modeste, reposant entièrement sur les moyens américains, et qui ne permettrait d'intercepter qu'une première attaque limitée de missiles balistiques, dans le cadre d'une crise déjà engagée (pas de capacité donc à répondre à une attaque surprise ni à une attaque impliquant un nombre élevé de tirs de missiles....).

Il s'agit d'un sujet très sensible sur lequel les Alliés ont de positions très contrastées. Certains pensent qu'une telle capacité est non seulement excessivement coûteuse mais encore inefficace : aucun bouclier ne peut prétendre à une couverture absolue et si un seul missile

nucléaire tombe sur nos territoires, ce sera un échec total pour la DAM ; on craint aussi qu'une telle DAM puisse tout simplement avoir pour résultat de relancer les attaques terroristes. Enfin, comme nous l'avons souligné, la France a fortement insisté pour que cette DAM soit présentée comme complémentaire et non substitutive à la force de dissuasion nucléaire de l'Alliance, contrairement à l'avis des Etats-Unis et de l'Allemagne.

Plusieurs questions restent encore à résoudre : le contrôle politique sur l'emploi de la capacité ; la mise en place d'un système de commandement OTAN qui se substituerait au système de commandement américain actuellement en place ; les modalités de prise en compte par l'OTAN et par les pays des conséquences d'une interception de missile ou d'un engagement. Les travaux portent maintenant sur le développement d'une capacité opérationnelle initiale impliquant la mise en place d'un BMC3I (Battle Management Command Control Communication and Intelligence) dont le coût – par financement commun sur le budget militaire- est estimé à 928 Millions d'Euros (dont 406 ont déjà été approuvés en 2005 lors du paquet capacitaire ALTBMD (défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre/Active Layered Theatre Ballistic Missile Defence ).

### **Conclusion : « Beaucoup de bruit pour rien » ?**

L'OTAN est donc loin d'être l'organisation attrape-tout que son secrétaire général s'emploie à populariser, dans des discours dont le ton pourrait parfois relever d'une forme d'autisme stratégique. Elle reste impopulaire dans une grande partie du monde, en raison notamment de la politique étrangère des Etats-Unis. Les Alliés sont loin d'appuyer de façon homogène les trois tâches qu'elle prétend s'être donnée. Les contraintes économiques sont pesantes et la dégelée prise en Afghanistan – en dépit des rodomontades sur le succès de l'opération – refroidit l'ardeur de chacun dans le state building.

La dernière opération en Libye a montré les limites de capacité de l'OTAN dès lors que les Etats-Unis refusent de jouer un rôle militaire de premier plan.

Il reste que le concept stratégique de 2010 a lancé l'OTAN sur la route d'une adaptation de ses forces et d'une transition en matière militaire dont on peine encore à voir tous les effets. Le bon sens et les contraintes budgétaires forcent par ailleurs les Alliés et les membres de l'Union européenne à mieux coordonner leur effort de défense et de point, noté dans le concept stratégique, a été fortement rappelé à Chicago.

Il reste également que l'OTAN est le seul instrument militaire d'envergure capable de fédérer en un temps record les forces de 28 pays alliés et celles de nombreux partenaires. La logique voudrait alors – comme le souhaite la France – que l'OTAN soit une « machine-rie » stratégique et tactique au service de l'ONU ou de quelques pays décidés à entreprendre une intervention. Mais pour cela il faudrait revoir en profondeur le fonctionnement de l'organisation et de son Conseil, au risque de mettre en péril ce qui reste la réassurance ultime de nombreux pays européens et américains : la défense collective.

Le principal défi reste donc pour l'OTAN d'ajuster ses ambitions à ses réels moyens sans dériver dans un irréalisme propre à faire naître, chez de futurs membres, des attentes impossibles à réaliser comme, dans le reste du monde, des craintes excessives.

Sortons un instant de la stratégie pour rejoindre la poésie :

« La grande force de défense - écrivait René Magritte – c'est l'amour qui engage les amants dans un monde enchanté *fait exactement à leur mesure, et qui est défendu admirablement par l'isolement* ».

L'autisme amoureux est bien sympathique. Il n'est pas certain que l'autisme stratégique soit totalement rassurant.